

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi vingt-trois janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 17 janvier 2025

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice adjoints.

Mmes et Ms: , MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel;, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques. ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes GRASSER Sylvie, DAUPHANT Aude ERBS Angélique; M. BESSON Pierre-Henri.*

ABSENTE : Mme VAYSSIERE Nora

PROCURATIONS : *Mme ERBS Angélique à Mme JACQUIN Martine
Mme GRASSER Sylvie à M. JEANNIARD Luc
Mme DAUPHANT Aude à M. GUICHARD Serge
Mme MATHURIN Armelle à Mme MITAUT Rachel
M. BESSON Pierre-Henri à M. RIONDET Jacques*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme MARC Emmanuelle*

Ordre du jour :

- X** Cabinet médical : devenir des locaux
- X** Aménagement de la place du 12 juillet
- X** Gymnase : maîtrise d'oeuvre
- X** Personnel communal::
- * suppression d'un poste d' Adjoint Technique Principal
- * modification du temps de travail d'un poste
- X** CCBE : convention pour le broyeur de végétaux
- X** Compte rendu des commissions communales.
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE ;

✓ Questions diverses

- Retour visite de M. le Sous-Préfet
- Retour sur la cérémonie des vœux.
- Point dur le comice

Le compte rendu de la séance du 19 décembre est approuvé à l'unanimité

Etat civil

Naissances :

DONGELMANS Alma : le 22 décembre 2024 à Colombe (Isère)

Décès :

CASTELLAN Sarah

Cabinet médical : devenir des locaux

Mme le Maire expose :

Les médecins ont quitté les locaux il y a deux semaines, l'état des lieux doit avoir lieu d'ici la fin du mois de janvier

Il va falloir réfléchir au devenir de ces locaux,.

Il nous reste déjà deux locaux vacants : celui de la diététicienne dans l'ancienne agence postale sera libre à la fin du mois de février et l'ancien cabinet infirmier est vacant aussi.

Le propriétaire de l'étage est intéressé par l'acquisition de ce rez-de-chaussée

Proposition de passer une annonce pour la location du cabinet.

Où fait-on la publicité ? Quel corps de métier cible t'on ? et quel délai donne t'on pour adresser les demandes.

2025 – 01 – 1 : Aménagement de la place du 12 juillet : approbation du projet et financement

M. BONNARDON Maurice, adjoint, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place du 12 juillet 1944 établi par le cabinet Alp'études et étudié par la commission.

Ce projet comprend :

* L'aménagement d'une esplanade piétonne et des abords de l'école

* Le déplacement du monument aux morts

* L'extension du parking limitrophe existant

* La revalorisation paysagère de la place

L'estimation chiffrée prévisionnelle de ces travaux s'élève à 246 000 € H.T ; soit 295 200 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer ce projet d'un montant de 246 000 € H.T.

- Charge Mme le Maire de solliciter une subvention

* auprès des services de l'état (DETR 24 600) d'un montant de 73 800 € (246 000 € au taux de 30%)

* auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 24 600 € (246 000 au taux de 10%)

Le complément sera financé par les fonds propres de la commune.

Gymnase : maîtrise d'oeuvre

Les offres pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation thermique du Gymnase sont arrivées.

M. Guillaume VESLIN a fait une proposition pour l'assistance dans l'analyse de ces offres et le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Cette offre comprend

- visite initiale : 200 €
- Analyse des offres : 1 100 €
- Présentation en Mairie: 350 €

soit un total de 1 650 €

2025-02-1 Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à 33,10 h et suppression du poste d'adjoint technique à 28,54 h.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Actuellement un agent est chargé de l'organisation du service des repas au sein de la cantine scolaire et de la surveillance des enfants pendant les temps de garderie et de cantine. Il a pour mission de valider les inscriptions des enfants à ces deux services, de passer les commandes de repas auprès du traiteur et de gérer les présences et la facturation.

Le profil de l'agent qui occupe ce poste correspond aux critères souhaités pour assurer quelques heures au sein du service administratif ce qui nécessite l'augmentation du nombre d'heures de son poste.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

* Décide la création d'un poste d'Agent Technique à temps non complet d'une durée de 33,10 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} février 2025.

* Décide de supprimer le poste d'Agent Technique à temps non complet d'une durée de 28,54 h à compter du 1^{er} février 2025

* Charge Mme le Maire de nommer l'agent sur ce nouveau poste.

Le tableau des effectifs sera donc modifié et se composera comme suit.

| <i>Grade</i> | <i>Cat</i> | <i>Nombre d'agents</i> | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|--------------------------|--------------|
| | | Temps Complet | Temps Non Complet | Total |
| Attaché | A | 1 | 0 | 1 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 3 | 5 | 8 |
| ATSEM | C | 0 | 1 | 1 |
| Adjoint Administratif Territorial | C | 0 | 2 | 2 |

2025-03-1 : Personnel communal : suppression du poste d'Adjoint Technique Principale 2^{ème} classe

Mme le Maire expose

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Compte tenu de la radiation des cadres et sa perte de qualité de fonctionnaire d'un agent employé au sein du service technique de la commune ; ceci en raison de la fin de sa période maximum de disponibilité pour convenance personnel ; il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principale 2^{ème} classe.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principale 2^{ème} classe. à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer un emploi pour répondre aux nécessités du service,

DÉCIDE

Article 1 :

De supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principale 2^{ème} classe. à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

D'actualiser en conséquence le tableau des effectifs de la commune

Article 3 :

Que Mme le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025 – 04 - 1 : CCBE : convention de prêt à usage d’ un broyeur de type professionnel

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention établi par la CCBE concernant le prêt de broyeur de végétaux de type professionnel

Le prêt de ce matériel est une action écologique visant à faire diminuer les apports de déchets verts en déchetterie.

Ce broyeur est uniquement à disposition des communes.

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an, reconductible tacitement 3 fois pour la même durée..

Après avoir entendu l’exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Valide le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Bièvre-Est et la commune pour le prêt de broyeurs de végétaux (document annexé à la présente délibération).

* Charge Mme le Maire de signer cette convention avec la CCBE.

Dans un premier temps la collectivité organisera les demande de prêt pour les besoins des services communaux, par la suite pourra être étudié la possibilité de l’étendre aux végétaux des administrés, mais toujours sous la responsabilité de la commune.

Compte rendu des commissions communales.

Roger VALTAT :

* La commission « finances » se réunira mi février, en amont il est nécessaire de travailler sur le compte administratif 2024 et la préparation du budget primitif 2025

Patrice SERRE :

* La commission « affaires scolaires » ne s’est pas réunie dernièrement ; la prochaine aura pour objet : l’aménagement de la cours de l’école et la préparation du prochaine conseil d’école qui aura lieu en mars.

* En ce concerne la vidéoprotection, le câblage a été réalisé et tout devrait être terminé courant février.

Maurice BONNARDON :

* La commission « voirie et environnement » s’est réunie pour travailler sur l’aménagement de la place du 12 juillet 1944.

* Sentiers de randonnées : le mobilier restant doit être livré courant février

* L’entreprise Charvet doit intervenir demain matin pour combler l’affaissement dans la cour de la maison communale chemin Neuf qui a été démolie.

Compte rendu des commissions de la CCBE ;

Roger VALTAT :

Le bureau communautaire s'est réuni le 6 janvier et a pris les décisions suivantes :

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

* Adhésion à la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (FCSI) pour le centre socio-culturel Ambroise Croizat.

* Adhésion à la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (FCSI) pour le centre socio-culturel Lucie Aubrac.

* Adhésion à la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (FCSI) pour l'Espace de Vie Sociale (EVS).

* Autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le Contrat Local d'Accompagnement d'Aide à la Scolarité (CLAS) 2024/2025.

* Autorisation de signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement concernant la subvention de soutien aux formations et aux séjours vacances.

PATRIMOINE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT

* Autorisation de signer la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Questions diverses

** Retour visite de M. le Sous-Préfet du 30 décembre 2024*

Martine JACQUIN :

Mme Isabelle MUGNIER et M. Cyrille MADINIER ; Martine, Roger, Patrice et Maurice ont participé à cette rencontre.

Une visite des locaux communaux a été faite, suivie d'échanges sur différents sujets :

- Le projet de restauration du gymnase
- Les demandes de subventions pour les investissements communaux
- Les problèmes avec les grumiers qui détériorent régulièrement les voies communales
- Les AESH

M. le Sous-Préfet est proche du « terrain » et sensible aux problématiques des élus locaux.

** Retour sur la cérémonie des vœux.*

- Pas de retour négatif sur cette cérémonie, les personnes mises à l'honneur ont apprécié ce temps de convivialité.

** Point sur le comice*

- Deux réunions ont déjà eu lieu ; lors de celle du 7 janvier, il a été validé le fait que le comice aura lieu à Colombe les 23 et 24 août 2025
- Un appel va être lancé aux associations pour la confection de chars
- Le feu d'artifice du mois de juillet sera décalé lors de ce week-end d'août
- Des commissions de travail ont été créées et vont commencer à travailler début février

Séance levée à 22 h 00